

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 12
Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre,

Se sont réunis les membres du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,
Le 02/09/2025 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Rodolphe ARNOULD, Jacky GAVARD, Laurent FAVRE, Hubert CHEVALLET, Dominique GABERT, Michel HERVE.

MMES : Nadège SAPORITO, Ashley REBAINE, Christine PIANTCHENKO, Magali JUILLET, Nicole DURET, Natacha MAITRET.

ABSENCES : Madame Pamela BENOIT BARNET,
Madame Aline VEYRAT,
Monsieur Nicolas GODET,
Monsieur David SERVAGEANT,
Monsieur Patrick MASSON.

POUVOIR : Madame FERNANDES Denise donne pouvoir à Nicole DURET,
Madame BREUZA Natalie donne pouvoir à Laurent FAVRE.

*Madame Ashley REBAINE est nommée secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)*

1. Approbation du PV de la séance du 04/08/2025,
2. Demande de subvention ADMR 2025,
3. Proposition de renouvellement du CDD / Renfort service technique,
4. Propositions devis / travaux Route des Aiguillons,
5. DIVERS,
A- Demande de salle polyvalente / CERN

1. Approbation du PV de la séance du 04/08/2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve le PV du 04/08/2025

2. Demande de subvention ADMR 2025.

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

L'association d'aide à domicile en milieu rural nous sollicite pour le versement d'une subvention de 302.00€

Cette quote-part se décompose ainsi :

- Participation aux frais de fonctionnement (heures non prises en charge par le Conseil Départemental : 41X5.60€ = 230.00€
- Participation aux frais administratifs et de structure : 17 x 4.26€ = 72.00€

Soit un total de 302.00€

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

DECIDE d'octroyer une subvention de 302.00 € à l'association désignée ci-dessus,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

3. Proposition de renouvellement du CDD / Renfort service technique.

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant, le Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique.

Il est proposé de continuer à embaucher un renfort au sein du service technique durant une année, soit de septembre 2025 à 2026.

Cette proposition a pour but de déléguer plusieurs tâches administratives au service technique en lien avec le volet admin/technique, lors de l'absence de Anaïs durant son congés maternité jusqu'à fin mars.

Les tâches identifiées : Demande de devis, réponses mails entreprises extérieures, commandes techniques, lien avec les fournisseurs, programmation des petits travaux, signalements réseaux défaillants. Parallèlement de nombreux travaux de petites rénovations sur mobiliers et de peintures pourront également être réalisés en interne au sein des bâtiments communaux plutôt que d'être sous traités auprès d'entreprises. Ainsi pour la programmation de ces tâches au sein du service technique, il est proposé d'embaucher un renfort pour accroissement temporaire d'activité.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de d'adjoint technique.

Monsieur le Maire soumet cette création d'emploi temporaire à délibération.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

DECIDE la création à compter du 06/09/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service enfance dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à raison de 35h00 sur 4,5 jours.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 06/09/2025 au 06/09/2026 inclus.

DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

4. Propositions devis / travaux Route des Aiguillons.

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

Deux devis ont été demandés concernant la création d'un cheminement piéton au sein de la Route de Aiguillons.

Présentation de deux devis :

DEVIS 1 : 27 955.10€ TTC

DEVIS 2 : 29 940.00€ TTC

Après analyse de ceux-ci il est proposé de retenir le devis le moins disant.

Au regard de l'ensemble de ces éléments d'information restitués :

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise DECARROUX pour la création d'un cheminement piéton au sein de la Route des Aiguillons, pour la somme totale de 27 955.10€ TTC

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

6. DIVERS.

A- Demande de salle polyvalente / CERN

Mise à disposition de la salle communale via une convention pour location rémunérée (Salle d'échanges de la MAN).

Clôture de la séance à 20H05, le 08/09/2025

La secrétaire de séance Ashley REBAINE



Monsieur le Maire, Laurent FAVRE

